

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT DEUX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
18/05/2022

Étaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Étaient absents et excusés : Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

POINT 2022 -37- Tarifications périscolaires 2022/2023 pour l'Institut Médico Educatif (I.M.E.) « La Roseraie » de Jussy

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Par délibération n°2017- 44 du 31 mai 2017, dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap de l'établissement de l'Institut Médico Educatif « La Roseraie » à Jussy et de leurs éducateurs, il convient de fixer les tarifs des repas pour l'année scolaire 2022-2023 de ces enfants et de leurs éducateurs, selon les modalités suivantes :

	INSCRIPTION A L'AVANCE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE
<i>Tarifs en euros</i>	Au plus tard la veille à 9h	Entre la veille 9h et le jour même 9h
Par enfant	4,62	6,95
Par éducateur	4,94	7,41

Vu l'avis favorable de la Commission de Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs périscolaires suivant pour les professionnels et les enfants de l'IME de Jussy.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20220524-2022-37-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2022

Affichage : 25/05/2022



FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 24/05/2022

Le Maire,
Jean BAUCHEZ